

Mairie de



MARTIGNAT

☎ 04 74 81 12 94

Demande de location de salles

Particulier (la location est réservée aux habitants de la commune)

Sociétés sur la commune

Organisateur et Responsable :

NOM : Prénom :

Adresse :

☎ _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

☎ _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Mail@.....

Salle des Fêtes, 25 place de la mairie (100 personnes)

Equipement : 20 tables de 6 personnes, 150 chaises, 1 réfrigérateur.

avec cuisine → 500 € le week-end

Vaisselle, lave-vaisselles, deux réfrigérateurs, étuve, 2 plaques électriques.

sans cuisine → 400 € le week-end

Salle Est du Complexe du Lange, 400 Grande Rue (60 personnes)

Week-end → 200 €

Equipement : 20 tables de 4 personnes, 60 chaises, vaisselles, réfrigérateur, deux plaques électriques,

Micro-ondes, lave-vaisselle, four.

Cette demande accompagnée du règlement de la location, du règlement des cautions et d'une attestation d'assurance au nom du locataire sont à rendre **impérativement 1 mois avant la location.**

La salle est louée pour accueillir l'évènement suivant :

Date : Nombre de personnes :

La location débutera le / / àh..... et elle prendra fin le /..... / à minuit.

La remise des clés se fera le / / à h Avec un état des lieux.

Le retour des clés et un état des lieux s'effectueront le / / à h

(La salle doit être rendue propre et vide, la commune doit pouvoir en disposer dès le lundi matin 8h00, même si le retour des clés se fait dans la journée).

Je m'engage à verser deux cautions de :

- 1 000 euros en cas de dommage observés, le montant des réparations ou du remplacement du matériel sera déduit du dépôt de garantie ;
- 300 euros, au cas où le nettoyage de l'intérieur ou des abords ne serait pas correct ou en cas de non tri sélectif ;
- Ces cautions seront à récupérer en mairie 8 jours après la location.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (ci-joint) imposé par la Commune pour l'utilisation des locaux et m'engage à respecter les clauses et conditions prévues dans ce règlement.

Ci-joint :

Règlement de la location (*Règlement par chèque au nom de l'organisateur et responsable à l'ordre du Trésor Public*) ;

Chèque de caution (*au nom de l'organisateur et responsable*) de : 1 000 € (dégradations) ;

Chèque de caution de : 300 € (nettoyage intérieur, abords et tri sélectif, au nom de l'organisateur et responsable) ;

Attestation d'assurance (responsabilité civile) pour la location d'une salle à demander à votre assureur (*au nom de l'organisateur et responsable en précisant l'adresse de la salle(voir au recto) et le Week end concerné*).

A Martignat, le / /

Le locataire

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Confirmation de la location

le / /

La Mairie